

15ème législature

Question N° : 16650	De M. Pierre-Henri Dumont (Les Républicains - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Devenir de l'antenne de déminage de Calais	Analyse > Devenir de l'antenne de déminage de Calais.
Question publiée au JO le : 05/02/2019 Réponse publiée au JO le : 15/10/2019 page : 8981		

Texte de la question

M. Pierre-Henri Dumont attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le devenir de l'antenne de déminage de Calais, menacée de fermeture. Malgré la demande de M. le député auprès du préfet du Pas-de-Calais en début d'année 2018, qui lui avait confirmé veiller à la pérennité du site, il apparaît aujourd'hui que le maintien de l'antenne de déminage de Calais ne soit pas assuré. En effet, dès novembre 2017, la possibilité d'une fermeture du site a été envisagée dans le cadre du projet « déminage 2020 », initié par la direction générale de la sécurité civile. De même que les deux postes qui devaient être pourvus en 2018 sur l'antenne de Calais ne l'ont pas été, le déménagement prochain du centre de déminage de Calais dans un nouveau local ajoute aux interrogations. Prévu pour 2019 et annoncé par le président des Hauts-de-France, ce déménagement devrait ainsi conduire, suite à la réunion de la chambre de commerce et d'industrie de Calais le 3 septembre 2018, à un changement de conditions, à savoir le paiement d'un loyer de 90 000 euros dont le centre va devoir s'acquitter. Une fois ce loyer payé, le centre ne pourrait plus subvenir aux autres charges et serait contraint de mettre un terme à son activité. L'antenne serait alors transférée à Lille ou Arras dans les locaux de la sécurité civile. L'antenne de déminage, qui totalise près de 272 opérations, toutes confondues, en 2018, entre le 1er janvier et le 28 décembre, avec un délai d'intervention moyen de 31 minutes, couvre dans sa zone de compétence le tunnel sous la Manche ainsi que les ports de Calais et Dunkerque, trois sites sensibles qui constituent des points d'importance vitale. À ce titre, la fermeture de l'antenne de Calais risquerait d'engendrer inmanquablement un allongement des délais d'intervention évalués à deux heures après l'alerte pour des équipes arrivant d'Arras ou de Lille. Une telle éventualité serait de nature à nuire à la fluidité du trafic autour du tunnel et dans les ports, qui sont régulièrement le théâtre d'intervention de l'équipe de déminage de Calais ; ainsi, en 2018, entre le 1er janvier et le 28 décembre, sur 32 opérations sur objets suspects, 15 ont eu lieu dans des ports ou sur la voie publique. Une alerte à la bombe ou un cas de colis suspect provoquerait ainsi le blocage total du site en question pendant une demi-journée. Cette situation porterait préjudice au commerce transmanche, déjà affecté par les ralentissements qu'engendreront bientôt le *Brexit* et l'instauration d'une douane plus importante, risquant d'exposer davantage les biens et les personnes aux assauts de migrants amassés le long des voies d'accès si la fluidité du trafic n'est pas assurée. Le trafic transmanche, qui subit déjà les effets d'un *Brexit* confus, ainsi que le Président de la République, dont les déplacements fréquents au Touquet nécessitent la présence d'une équipe de déminage en capacité d'intervenir dans un délai court (donc celle de l'antenne de Calais), ne sauraient donc se passer de cette antenne locale de déminage. Ainsi, face à cette éventualité, il l'interroge donc quant aux décisions qu'entend prendre le Gouvernement afin de conserver cette antenne locale, qui demeure indispensable au territoire du littoral de la côte d'opale.

Texte de la réponse

Le plan déminage 2020 vise à mieux répondre à l'évolution des menaces, notamment terroristes, auxquelles notre pays doit faire face, et à optimiser la continuité opérationnelle sur le territoire. Elle a conclu à la nécessité de reconsidérer la doctrine d'emploi du groupement d'intervention du déminage au regard de l'importance de cet impératif opérationnel. La répartition actuelle des effectifs doit répondre à cette orientation. Cela se traduit par le renforcement des moyens humains dans les aires urbaines afin d'apporter un soutien aux unités d'intervention du RAID ou du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, avec un délai de mobilisation des équipes en corrélation, tout en adaptant le règlement opérationnel d'emploi des démineurs. A l'aune de ces travaux, le ministère de l'intérieur a pris la décision de conserver l'antenne de Calais du centre de déminage d'Arras. Le déménagement imposé par le souhait de la région des Hauts-de-France afin de réhabiliter et de transformer les locaux actuellement occupés par l'antenne du déminage à Calais est sans incidence sur cette décision. Le relogement de l'antenne de Calais est actuellement à l'étude avec le concours du préfet du Pas-de-Calais pour permettre aux démineurs de la sécurité civile de poursuivre leurs missions dans les meilleures conditions et avec la même exigence d'efficacité.